

A. Charnassan

115 chemin de Viratamande

69160 - Rillieux

France

le 20 novembre 1999

REPÚBLICA DE CHILE

PRESIDENCIA

REGISTRO Y ARCHIVO

N.R.

92/28333

A:

02 DIC 92

P.A.A.

R.G.A.

F.W.M.

C.B.E.

H.C.P.

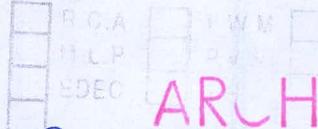
PPS

M.T.O.

S.D.E.C.

PPS

M.Z.C.



ARCHIVO

Monsieur le Président de la République,

Etant membre d' Amnesty International, je vous écris au sujet de Alfonso Chamfranc Oyarce -

Il fait partie des 957 personnes "disparues" après avoir été enlevées par les forces de sécurité - Il a été arrêté le 30 juillet 1973 par la DINA à son domicile -

Amnesty est très préoccupé par le transfert de la justice civile vers la justice militaire qui fait preuve d'inégalité dans le cas de violation des droits de l'Homme et ne fait pas comparaître les coupables en justice - Les responsables de ces violations ont toujours joui de l'impunité sous l'ancien gouvernement militaire -

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons que les responsables soient traduits en justice afin que la lumière soit faite sur des cas comme celui d' Alfonso Chamfranc Oyarce, torturé et disparu et que soit annulée la loi d'amnistie de 1978 (deut de loi 2191) qui a empêché les enquêtes sur les violations commises avant 1978 -

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous prendrez bien compte nos demandes en considération et nous vous prions d'agréer l'expression de notre gratitude pour tout ce que vous ferez dans ce sens -

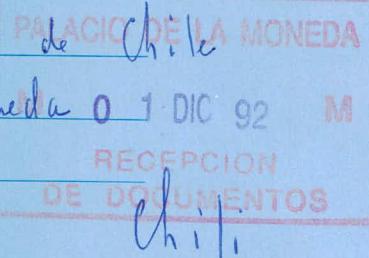
A. Charnassan

PAR



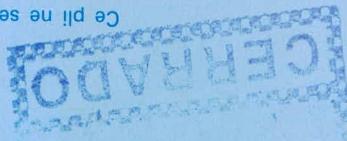
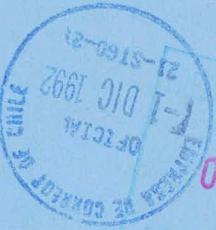
AÉROGRAMME

M. Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda 01 DIC 92 M
Santiago



Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet déclanchable.



EXPÉDITEUR : A. Churmaran - V. Villanueva - France
Nom : A. Churmaran - V. Villanueva - France
Adresse : 415 chemin de Villemur